

# DATES DES FORMATIONS 2009/2010

## FORMATION BAFA APPROFONDISSEMENT

Accueil de loisirs — activités sportives —  
petite enfance

<b>Toussaint 2009</b>			
<b>Villeneuve de Berg</b>	Internat	Du 25/10/2009	Au 30/10/2009

## FORMATION BAFA THEORIQUE

<b>Hiver 2010</b>			
<b>Villeneuve de Berg</b>	Internat	Du 20/02/2010	Au 27/02/2010
<b>Printemps 2010</b>			
<b>Villeneuve de Berg</b>	Internat	Du 17/04/2010	Au 24/04/2010

## FORMATION BAFA APPROFONDISSEMENT

petite enfance — Grand-jeux — pleine nature

<b>Printemps 2009</b>			
<b>Villeneuve de Berg</b>	Internat	Du 12/04/2010	Au 17/04/2010



FDFR 07 /26

**FORMATIONS**

**ANIMATEURS**

**ACCUEIL COLLECTIF  
DE MINEURS**

**BAFA 2010**

Fédération bi Départementale Des Foyers Ruraux 07/26  
238 rue du Jardin Public  
07170 Villeneuve-de-Berg

Tel : 04.75.94.38.50 / 08..11.38.35.52  
Email : [fdfr.07@mouvement-rural.org](mailto:fdfr.07@mouvement-rural.org)  
Site : [fdfr07-26.org](http://fdfr07-26.org)

Les foyers ruraux sont des associations d'éducation populaire issues d'initiatives locales qui contribuent à l'animation et au développement global du milieu rural dans le cadre d'un réseau organisé. Elles développent leurs actions dans le cadre de valeurs démocratiques, humanistes et dans le respect des droits de l'enfant, de la femme et de l'homme.

Elles réalisent les conditions nécessaires au développement de chaque personne en complémentarité de la famille, de l'école et du travail.

Leurs centres de vacances et de loisirs sont pour les enfants des lieux d'épanouissement, d'accession à l'autonomie, l'apprentissage à la citoyenneté, afin que les enfants et les jeunes soient curieux du monde qui les entoure pour qu'ils deviennent des citoyens à part entière dans le respect et la tolérance.

### **BAFA :**

- Pour s'inscrire à la formation BAFA il faut avoir 17 ans révolu le premier jour de stage.
- La formation complète doit être accompli dans un délai de 30 mois
- Le stage de base plus le stage pratique doivent être accomplis dans un délai de 18 mois.

#### **Stage de base**

La session de base est de 8 jours.

Cette formation permettra au stagiaire de découvrir le rôle et les fonctions d'un animateur.

#### **Stage pratique :**

Le stage pratique doit être fait dans les 18 mois qui suivent le stage de base. Il est d'une durée de 14 jours et doit être fait dans un centre de vacances ou un centre de vacances loisirs agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le stagiaire doit participer pleinement à l'animation et doit mettre en place des activités.

#### **Stage d'approfondissement :**

Le stage d'approfondissement est d'une durée de 6 jours. Il a pour vocation de compléter la formation du futur animateur, de faire un bilan sur la formation globale.

#### **Stage de qualification**

D'une durée de 8 jours ce stage a pour but de confirmer ou de reconnaître une technique ou une compétence dans un domaine spécifique de l'animation et de faire un bilan de la formation globale

### **BAFD**

Pour s'inscrire à la formation, il faut être titulaire du BAFA ou d'une dispense de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Il faut être âgé de 21 ans si vous êtes titulaire du BAFA ou avoir 25 ans en cas de dispense. Une session de renouvellement doit être effectuée tous les 5 ans.

#### **Formation générale :**

Le stage est d'une durée de 9 jours.

Cette formation permet au stagiaire d'aborder les points administratifs.

#### **Premier stage pratique :**

Le premier stage pratique doit être fait en tant que directeur ou directeur adjoint dans un accueil collectif pour mineurs d'une durée minimum de 14 jours suivi d'un rapport de stage écrit.

#### **Stage de perfectionnement :**

Le stage de perfectionnement est d'une durée de 6 jours.

Il permet aux stagiaires de réfléchir sur leurs stages pratiques. De travailler sur le projet éducatif et le projet pédagogique au travers d'une démarche et d'une réflexion éducative vis à vis d'un thème, d'une structure, ou d'un public.

#### **Deuxième stage pratique :**

Le deuxième stage pratique doit être fait en tant que directeur ou directeur adjoint il est d'une durée de 14 jours.

La formation BAFD sera clôturée par la rédaction d'un bilan de formation qui sera envoyé à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports dont vous dépendez.

## **INSCRIPTION :**

Votre inscription est enregistrée dès réception de votre dossier comprenant :

- \* Un fiche d'inscription
- \* Un versement de l'acompte de 122 euros à l'ordre de FDFR 07/ 26
- \* La fiche de prise en charge financière si le montant du stage est réglé par un organisme
- \* Un certificat de non contagion datant de moins de 3 mois
- \* 2 photos (non scannées et tête nue)
- \* 1 enveloppe format 225 X 160 timbrée au tarif en vigueur
- \* La photocopie de la carte d'identité
- \* **La photocopie de la formation générale et du stage pratique Pour le BAFA approfondissement**
- \* Une autorisation parentale (pour les mineurs)
- \* 3 timbres au tarif en vigueur

## **PRIX DES PRESTATIONS**

**460 euros pour un stage BAFA  
Base en Internat**

**400 euros pour les adhérents et  
pour un stage BAFA base en  
internat**

**395 euros pour un stage  
BAFA approfondissement**

**Les tarifs  
comprennent :**

- \* Les frais pédagogiques
- \* L'hébergement
- \* Les repas

Les frais de transports sont pris en charge par les stagiaires.

**Le solde du prix de la formation est à régler au premier jour de stage.**

## **DÉSISTEMENT**

En cas de désistement de la part du stagiaire, l'acompte de 122 euros sera retenu pour les frais de dossier.

Si celui-ci est fait moins de 7 jours avant le stage, il sera retenu 50 % du prix de stage. En cas d'abandon en cours de stage celui-ci ne sera pas remboursé.